

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intervention du Département de la santé et de l'action sociale auprès de l'OFSP

Primes d'assurance-maladie 2008 trop élevées: les caisses doivent davantage puiser dans leurs excédents de réserves

Les assureurs n'ont que partiellement suivi les recommandations de diminution des réserves de l'Office fédéral de la santé publique. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a transmis à Berne un préavis sur les primes vaudoises 2008, pour que les assureurs respectent les directives. Leurs réserves doivent diminuer d'au moins 40 Mios en 2008 pour le canton de Vaud.

Selon les données transmises par les assureurs pour le canton de Vaud, les coûts de l'assurance-maladie obligatoire des soins n'ont pas augmenté entre 2005 et 2006, alors qu'une hausse de 3,6% était attendue. En conséquence, pour le canton l'an dernier, ils avaient prévu un bénéfice de 61 millions pour l'exercice 2006 et une perte de 37 millions pour 2007, alors que les comptes 2006 indiquent un bénéfice de 128 millions et qu'un bénéfice de 86 millions est pronostiqué pour 2007. Les résultats financiers ont donc été largement sous-estimés par les assureurs. Dès lors, les excédents de réserves pour le canton se sont élevés à 342 millions à la fin de 2006 et sont estimés à 464 millions au 31 décembre 2007.

Comme chaque année, le Service des assurances sociales et de l'hébergement a procédé à l'analyse des primes 2008 de l'assurance-maladie pour le canton, sur la base des requêtes de primes déposées auprès de l'OFSP par les assureurs. L'évolution prévue entre les primes moyennes 2007 et 2008 est de -0,6% pour les adultes de plus de 26 ans, -0,7% pour les jeunes adultes et - 4% pour les enfants de moins de 18 ans.

Sur cette base, le DSAS a transmis son préavis à l'OFSP le 23 août 2007. Il requiert une diminution des réserves des caisses maladies d'au moins 40 millions, soit une diminution moyenne des primes d'au moins 2% supplémentaires par rapport à celles proposées par les assureurs pour 2008. Cette demande confirme celle déjà adressée par le Conseil d'Etat au Conseil fédéral en juin dernier, où il estimait inadmissible que l'excédent de réserves puisse poursuivre sa croissance en 2008. Il lui demandait de

satisfaire aux engagements pris en 2005, soit de rétablir les réserves excédentaires à leur niveau normal dans les cinq années à venir. Les chiffres récemment transmis par les assureurs confirment la nécessité de procéder à cette baisse des primes vaudoises.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 août 2007

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06 Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociale et de l'hébergement, 021 316 51 44